



METTEUR EN SCÈNE ET CHORÉGRAPHE

*TARIFS 2024-25 | À PARTIR DU 1ER AVRIL 2024 JUSQU'AU 31 MARS 2025

AUGMENTATION DE 2% / ANNÉE À PARTIR DU 31 MARS 2024

ATTENTION : CES TABLEUX DE TARIFS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS EN RELATION AVEC LES ARTICLES DE L'ENTENTE COLLECTIVE S'Y RAPPORANT *

CHORÉGRAPHE				
Le cachet et les redevances du chorégraphe sont établis de gré à gré entre le producteur et le chorégraphe.				
Le contrat du chorégraphe comporte toujours un cachet pour la chorégraphie et des redevances.				
METTEUR EN SCÈNE				
SPECTACLE DRAMATIQUE				
15 REPRÉSENTATIONS ET +				
CAPACITÉ DE SALLE	TARIF	REDEVANCES		HEURES SUPPLÉMENTAIRES
		REPRÉSENTATIONS INITIALES	REPRÉSENTATIONS EXCÉDENTAIRES	
0-299	3 090,60 \$	28,66 \$	36,06 \$	26,87 \$
300-599	3 554,19 \$	32,96 \$	41,46 \$	30,90 \$
600-899	4 087,32 \$	37,90 \$	47,69 \$	35,53 \$
900 et +	4 700,43 \$	43,58 \$	54,84 \$	40,86 \$
10-14 REPRÉSENTATIONS				
CAPACITÉ DE SALLE	TARIF	REDEVANCES		HEURES SUPPLÉMENTAIRES
		REPRÉSENTATIONS INITIALES	REPRÉSENTATIONS EXCÉDENTAIRES	
0-299	2 070,70 \$	28,66 \$	36,06 \$	26,87 \$
300-599	2 381,31 \$	32,96 \$	41,46 \$	30,90 \$
600-899	2 738,51 \$	37,90 \$	47,69 \$	35,53 \$
900 et +	3 149,28 \$	43,58 \$	54,84 \$	40,86 \$
5 REPRÉSENTATIONS				
CAPACITÉ DE SALLE	TARIF	REDEVANCES		HEURES SUPPLÉMENTAIRES
		REPRÉSENTATIONS INITIALES	REPRÉSENTATIONS EXCÉDENTAIRES	
0-299	1 739,39 \$	28,66 \$	36,06 \$	26,87 \$
300-599	2 000,30 \$	32,96 \$	41,46 \$	30,90 \$
600-899	2 300,34 \$	37,90 \$	47,69 \$	35,53 \$
900 et +	2 645,40 \$	43,58 \$	54,84 \$	40,86 \$
LECTURE PUBLIQUE ET SPECTACLE DE COMMANDE				
Le metteur en scène est rémunéré selon le tableau suivant pour la lecture publique ou pour le spectacle de commande :				
a) Le tarif comporte vingt heures incluses (20) et la redevance pour la première représentation ;				
b) Le nombre minimal de représentations ne s'applique pas;				
c) Les heures de travail excédentaires sont payées au tarif horaire supplémentaire. Le nombre d'heures de travail doit être convenu entre le metteur en scène et le producteur lors de la signature du contrat;				
d) Au-delà de la première représentation, le producteur verse au metteur en scène les redevances selon le tableau suivant :				
TARIF	REDEVANCES		HEURES SUPPLÉMENTAIRES	
	REPRÉSENTATIONS INITIALES	REPRÉSENTATIONS EXCÉDENTAIRES		
358,51 \$	28,66 \$	36,06 \$	26,87 \$	

LABORATOIRE / COMMANDE / THÉMATIQUE / SUR MESURE / MEURTRE ET MYSTÈRE				
<p>Pendant la durée de cette entente collective, le cachet du metteur en scène pour ces types de spectacles est établi de gré à gré entre le producteur et le metteur en scène. Le cachet du metteur en scène ne peut être inférieur au tarif horaire supplémentaire pour chaque heure à laquelle il est convoqué. Le nombre d'heures de travail doit être convenu entre le producteur et le metteur en scène lors de la signature du contrat. Au-delà de la première représentation, le producteur verse au metteur en scène les redevances selon le tableau suivant :</p>				
TARIF	REDEVANCES		HEURES SUPPLÉMENTAIRES	
	REPRÉSENTATIONS INITIALES	REPRÉSENTATIONS EXCÉDENTAIRES		
De gré à gré	28,66 \$	36,06 \$	26,87 \$	
FRAIS DIVERS				
REPAS ET HÉBERGEMENT				
HÉBERGEMENT	DÉJEUNER DE 6H À 08H30	DÎNER DE 11H À 13H30	SOUPER DE 17H À 19H	ALLOCATION SUPPLÉMENTAIRE
102,00 \$	13,00 \$	19,00 \$	26,00 \$	10,00 \$
<p>* De plus, une allocation supplémentaire de dix dollars (10\$) est versée au metteur en scène ou au chorégraphe qui est à l'extérieur pour les trois repas (3) sans qu'il y ait couché, au metteur en scène ou au chorégraphe qui voyage entre vingt-trois heures (23h) et trois heures (3h) pour rentrer à la place d'affaire du producteur, au metteur en scène ou au chorégraphe qui accepte que le producteur paie son hébergement.</p>				
Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins sept (7) jours :				
TARIF PAR SEMAINE COUVRANT LES REPAS		TARIF PAR SEMAINE COUVRANT L'HÉBERGEMENT ET LES REPAS		
377,69 \$		762,17 \$		
Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins vingt-huit (28) jours :				
TARIF PAR SEMAINE COUVRANT LES REPAS		TARIF PAR SEMAINE COUVRANT L'HÉBERGEMENT ET LES REPAS		
333,46 \$		658,94 \$		
FRAIS DE TRANSPORT				
TARIF DU KILOMÈTRE	ou		Prix d'un billet couvrant l'autobus ou le train	
0,46 \$				
L'excédent des heures de voyage, les heures de voyages de nuit (les déplacements un jour de repos)				
TARIF HORAIRE				
Tarif de l'heure supplémentaire				